



Le Président Directeur Général

Monsieur Sébastien Crozier  
CFE-CGC/UNSA France Télécom – Orange  
10/12, rue Saint Amand  
75015 Paris

Paris, le 21 juillet 2011

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de certaines réflexions concernant le nom de notre Groupe, réflexions dont j'ai pris connaissance avec attention.

Notre entreprise étant toujours davantage un groupe mondial, présent désormais dans 35 pays, un processus de « rebranding » a été engagé depuis 2006, qui vise à renforcer la cohérence et l'unité du Groupe ainsi que la puissance de la marque Orange.

En France même, comme vous le soulignez, nos boutiques sont sous marque Orange, de même que nos portails Internet ou notre Fondation. Cette évolution a vocation à se poursuivre car elle est gage de clarté et de simplicité, tant pour nos clients que pour nos salariés. Ainsi, à la rentrée, les adresses-mail, inutilement longues, compliquées et proches du « franglais » (ftgroup), vont être unifiées et simplifiées.

Toutefois, je suis bien conscient de tout ce que représentent l'histoire et les valeurs de France Télécom, valeurs que nous avons bien l'intention de continuer à porter avec force. Je pense notamment à la proximité, à la fiabilité et au sens du service. C'est pourquoi, s'agissant de la raison sociale de l'entreprise, j'estime que son changement ne pourra se faire que s'il recueille une adhésion suffisante de l'ensemble du corps social. De plus, ainsi que vous le rappelez, c'est une décision qui devra être soumise au vote d'une assemblée générale. Je souhaite donc que, le moment venu, la réflexion s'engage sur ce sujet en associant les salariés, l'ensemble des organisations syndicales et le Conseil d'administration, ainsi que je m'y suis engagé lors de la Vif du 23 juin.

Les autres points que vous soulevez, par exemple la création d'un Club d'anciens ou l'évolution de la ligne de service réservée au personnel, pourront bien entendu être étudiés.

En espérant avoir répondu à vos interrogations et vous avoir rassuré sur la transparence de ce processus, la nature collective d'éventuelles décisions et le respect du contrat social qui nous rassemble, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée

*Stéphane Richard*

  
Stéphane Richard



